

ENQUETE PUBLIQUE

**préalable à une DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ICPE
relative à la demande de renouvellement avec modification du parc éolien
sis sur la Montagne Saint-Gildas à Plomodiern (29)**

PROCES-VERBAL des observations recueillies

Monsieur Guégan, chef de projet éolien ERG DEVELOPPEMENT FRANCE

L'enquête publique préalable à l'autorisation environnementale ICPE relative à la demande de renouvellement avec modification du parc éolien sis sur la Montagne Saint-Gildas à Plomodiern (29) s'est achevée le 25 novembre 2022 après 33 jours consécutifs d'enquête.

Le public avait la possibilité de formuler ses observations en écrivant dans le registre mis à sa disposition à la mairie de Plomodiern, en présence ou non du commissaire enquêteur, en adressant un courrier à l'intention du commissaire enquêteur à la mairie de Plomodiern, 20 rue du docteur Vourch BP 15 29550 PLOMODIERN, en utilisant l'adresse électronique mairie@plomodiern.bzh.

Le registre comporte 26 observations dont vous pourrez lire le résumé dans le procès-verbal joint, accompagné de la photocopie de ces dépositions.

Je vous demande de bien vouloir m'adresser vos réponses à ces contributions sous 15 jours, conformément à l'article 132-18 du code de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de ma considération.

Document remis et commenté le 28 novembre 2022, en mairie de Plomodiern.

Y. Guégan

Chef de projet éolien ERG Développement France

Michèle Evard-Thomas

Commissaire enquêteur

PROCES-VERBAL des observations formulées

R : observation écrite dans le registre

L : observation parvenue par courrier

C : observation formulée par courrier électronique

Observation C1 :

M. Rollin, chef de service commercial Eolien et Solaire COLAS France, apporte un soutien plein et entier au projet qui pourrait mobiliser 6 personnes pendant 5 mois environ. Il rappelle que la société, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie 200 personnes dans le Finistère.

Observation R1 :

M. Frideau de Plomodiern émet un avis favorable au projet de renouvellement du parc (énergie propre et renouvelable). Il formule le vœu de parvenir un jour à une autonomie énergétique en adéquation avec une orientation économique socialement responsable.

Observation R2 :

Trois habitants de Cast, voisins des éoliennes, émettent un avis favorable au projet.

Observation R3 :

M. Moulin, propriétaire près de Penn Enez (Plomodiern) dit ne jamais avoir été contacté à propos du projet. Quand les vents sont au sud-sud-ouest il entend très bien les éoliennes. Quel va être l'impact avec des éoliennes plus hautes ?

Observation R4 :

M. Kerhoas de Plomodiern veut savoir :

- Si la Société Parc Eolien Phenix, administrée par 2 co-gérants, dont le siège social est à Paris a une immatriculation secondaire ? (Les associés majoritaires sont de droit britannique)
- Quel est le montant des subventions versées pour l'exploitation du parc ?
- Si le versement de ces subventions ne revient pas à financer l'investissement des sociétés de droit britannique par de l'impôt français
- Comment la société Parc Eolien Phenix peut financer l'investissement des éoliennes et quel est le coût de ce financement
- Pourquoi les 5 éoliennes sont en fin de vie alors que ce sont les dernières à avoir été édifiées sur le site qui comporte 13 éoliennes
- Pourquoi le dossier n'a pas été transmis dans les délais à la MRAe
- Quelle est la production annuelle des 5 éoliennes depuis 10 ans
- Quelle sera la production annuelle des 4 éoliennes (et après bridage)
- Pourquoi il n'a pas reçu le questionnaire adressé aux riverains alors qu'il habite à 1,3 km du site.

Il ajoute que les photographies figurant au dossier ne reflètent pas un visuel adéquat, que les incidences acoustiques sont mal estimées sachant que les mesures ne seront prises qu'après montage des éoliennes.

Actuellement, il voit les bouts des pales. Après, il aura devant lui 4 mâts avec 30 m de hauteur en plus + le bruit.

La valeur de son domicile est dévalorisée. Une indemnisation est-elle prévue ? Dans quelles conditions ?

Observation R5 :

Mme Marchadour émet un avis favorable au projet.

Observation R6 :

M. Trellu est favorable au projet qui, en passant de 5 à 4 éoliennes, produira 20% d'énergie en plus, ce qui est important.

Observation C2 :

M. Le Ray est favorable aux énergies renouvelables et considère que les nouvelles éoliennes, plus performantes, participeront à la production électrique bretonne.

Observation C3 :

Mme Le Ray considère que le renouvellement du parc aidera à atteindre les objectifs du pays en matière d'énergies renouvelables et permettra d'éviter les émissions de milliers de tonnes de CO2 par an.

Observation C4 :

Mme Jaouen apporte son soutien au projet de renouvellement du parc éolien de Plomodiern.

Observation C5 :

M. Bénéat soutient toute installation d'énergie renouvelable.

Observation C6 :

M. Le Huédé de Loperhet apporte son soutien au projet de renouvellement du parc éolien de Plomodiern. Il est urgent d'abandonner les énergies fossiles et de passer aux énergies renouvelables dont l'éolien, et ce en dépit de quelques désagréments somme toute secondaires.

Observation C7 :

M. Guenneugues est favorable au projet pour compenser la baisse de l'énergie nucléaire, décarboner, diminuer notre dépendance au gaz, respecter l'accord de production dite Energie verte ; les éoliennes produisent 24h/24. Il ajoute qu'il exploitait une ferme laitière autour de 7 éoliennes et n'a jamais rencontré de problème.

Observation C8 :

M. Béal apporte totalement son soutien au projet de renouvellement du parc éolien. Il a investi dans le projet via la plateforme de crowdfunding Lendosphère mais son intérêt n'est pas que pécuniaire. Il promeut les projets qui lui semblent respecter une certaine éthique. Même si on peut critiquer les éoliennes, qui ne sont pas si laides qu'on le prétend, la production de toute énergie locale lui semble une bonne idée. La production d'électricité en circuit court minimise les risques et est préférable à une grosse source d'énergie de type centrale.

Observation C9 :

M. et Mme Rosuel de Cast demandent :

- quels sont les impacts sur la biodiversité (éoliennes implantées sur d'autres sites, recyclage des anciennes éoliennes ?)
- des mesures sonores ont-elles été faites sur des sites existants de même hauteur ?
- quelle est la distance réglementaire entre les éoliennes et les habitations ?
- quels sont les impacts sur la valeur de leur bien et le cadre de vie eu égard aux nuisances visuelles et sonores perçues de leur habitation ?

Observation C10 :

M. Rivoallon de Plouzané apporte son total soutien au projet. Il voudrait savoir pourquoi on n'a pas profité du repowering pour installer 5 éoliennes au lieu de 4. Il s'étonne de la difficulté à installer des énergies renouvelables en Bretagne.

Observation C11 :

M. Cachia de Clohars-Fouesnant soutient le projet de renouvellement du parc éolien.

Observation C12 :

M. Roisse apporte son soutien au projet de parc éolien. Ce parc participera aux objectifs nationaux d'augmentation de la part d'énergie renouvelable dans le mix énergétique, améliorera l'indépendance de la France dans un contexte tendu en termes de prix et d'approvisionnement. Ce parc sera exploité par des équipes professionnelles, à l'écoute des requêtes des administrés. Il limite les impacts en phase de construction (réutilisation du lieu) et permet d'améliorer la production du site, bien pourvu en vent.

Observation C13 :

Mme Cachia est favorable au projet de renouvellement du parc.

Observation C14 :

M. Kramp de Riec soutient le projet de renouvellement du parc.

Observation C15 :

M. Castagné soutient le projet qu'il considère comme une initiative citoyenne et collective pour une énergie propre. Elle contribue à l'indépendance énergétique et a des retombées locales. La question n'est plus d'utilité mais d'urgence publique.

Observation C16 :

M. Faou de Combrit apporte son soutien au projet de renouvellement du parc éolien qui permet de pérenniser son activité et d'augmenter sa production d'électricité renouvelable.

Observation C17 :

M. et Mme Schlessier-Le Page sont riverains du parc éolien de Cast.

Ils formulent les questions et demandes suivantes :

- Y-at-il un engagement ferme sur la date du démantèlement de l'installation ou peut-elle être prolongée, quels que soient les impacts sonores ? A Cast, ils n'ont jamais pu savoir si une date de démantèlement était fixée, malgré les nuisances sonores accrues par le vieillissement du matériel. Il semble que le parc pourrait être prolongé grâce à la maintenance.
Demandent que la durée de vie du projet soit déclarée et respectée.
- Un comité de suivi sera mis en place pendant le lancement du projet et 6 mois après. A Cast, il n'y a pas eu de comité de suivi, ni lors de la mise en place du projet ni dans les mois qui ont suivi. Des mesures sonores préliminaires ont été faites en leur absence mais ils ne sont pas tenus au courant des études sonores depuis la mise en place du parc.
Demandent que soit institué un comité de suivi annuel ou bisannuel pendant toute la durée de vie du parc.
- Qui sera le porteur de projet en réalité sur la durée ? A Cast, une société de portage est déclarée dans le dossier initial mais plusieurs changements ont eu lieu et les riverains ne savent plus à qui s'adresser pour avoir des informations ou signaler un dysfonctionnement.
Demandent, qu'à l'occasion des comités de suivi, le nom du porteur du dossier et celui du contact pour les riverains soient systématiquement réactualisés.
Demandent qu'une lettre d'information et le PV du comité de suivi semestriel soient envoyés systématiquement aux riverains du projet.
- A Cast, il avait été prévu de brider les éoliennes en cas de vent faible venant de l'intérieur des terres pour réduire les nuisances sonores, surtout quand on est dehors. N'ont jamais été informés du respect de ces conditions.
Demandent qu'une information directe soit faite aux riverains quant à l'application en temps réel du respect du protocole.
Demandent que des mesures de bruit soit faites annuellement et à partir des lieux fréquentés par les riverains (porte d'entrée, terrasse, jardin...).
- En raison des canicules de l'été et de la localisation des éoliennes en zones de landes et de conifères, préconisent l'arrêt des éoliennes pendant les périodes de très fortes chaleurs.
- En tant que riverains, ils n'ont aucune garantie sur les fonds pour la remise à état initial.

Demandent une complète transparence sur ces sommes, leur montant, leur indexation, leur lieu de dépôt.

- Ils ont toujours des difficultés à capter la TNT à moins de 500 m des éoliennes. En l'absence d'interlocuteur, ils ne peuvent en connaître les raisons.
- Ils ont observé une très forte réduction du nombre de chauves-souris sur le Menez Kelec'h, près des éoliennes.

Demandent la mise en place de refuges pour les chiroptères.

- A Cast, des promesses avaient été faites en termes de retour pour la commune et les riverains. Ils n'ont jamais vu ces compensations et eu une estimation de ces retours pour la commune (ex : financement d'un éclairage LED, sponsoring d'événements culturels ou sportifs...)

Observation C18 :

M. et Mme Hily-Bourveau à Plomodiern, exploitants agricoles près du parc actuel, soutiennent le projet. Leur élevage bovin n'a pas subi de nuisance. Au contraire, les éoliennes servant de parafoudre les ont préservés de nombreux dégâts sur les matériels et les animaux.

Demandent la pose de panneaux sur le chemin d'exploitation (AFR) pour mentionner que ce chemin est réservé à l'accès au parc et à l'usage agricole car le chemin est très fréquenté et cela entraîne gêne et dégradation. Regrettent que les sommes perçues du parc éolien actuel par la commune ne servent pas à l'entretien des routes communales.

Observation L1 :

M. Beaumin et Mme Horchani de Plomodiern

Sont favorables à l'énergie éolienne mais ne sont pas entièrement satisfaits du processus mis en place pour le renouvellement du parc de la Montagne Saint Gildas.

Sont consternés par le choix de passer d'une gestion par un particulier à une gestion par un fonds d'investissement. Les alternatives à la main mise de projets locaux par des groupes multinationaux coté en bourse existent. Par exemple, le mouvement français « Energie partagée » promeut, accompagne et finance des projets de production d'énergie renouvelable dont le financement et la gouvernance sont maîtrisés par des collectivités territoriales et des collectifs citoyens.

Voudraient en savoir davantage sur l'avenir des éoliennes mises au rebut. Les mâts seront désassemblés et recyclés. Par qui ? en quoi ? où ? Le choix cité d'utiliser les pales pour faire des aires de jeux pour enfants est une possibilité très minoritaire. Les réponses obtenues sur le recyclage et la valorisation sont évasives.

Il est impossible de continuer le développement de la filière éolienne sans s'assurer que des solutions pour la fin de vie des dispositifs démantelés existent de manière sérieuse, durable, socialement et environnementalement acceptables.

Observation L2 :

M. Chabrol de Plomodiern s'oppose à l'installation de ces machines toujours plus géantes. Personne n'est favorable à ces installations mais peu veulent s'exprimer publiquement. Tout est imposé aux habitants par le lobby du grand éolien et des pseudo-écologistes.

Lorsque l'on combattait le nucléaire, on pensait au petit éolien comme à une solution permettant le maintien d'une économie locale.

Pour le grand éolien, il existe des modèles moins visibles sous forme de turbine horizontale, par exemple.

Ces machines géantes sont un danger pour les oiseaux et les chauves-souris.

Les projecteurs lumineux, rouges, clignotant la nuit forment un couloir de lumière polluant et dérangeant qui est, par ailleurs, inutile puisque personne ne survole cet endroit loin d'un aérodrome. Des lumignons discrets seraient suffisants. La sobriété énergétique permettra peut-être de réformer le dispositif lumineux.

Selon le Times, les ailes sont en bois exotique de l'Amazonie équatorienne. L'alternative serait la fibre de carbone.

L'acier des machines est une matière énergivore, réputé venir de Corée du Sud, qui fait donc des milliers de kilomètres. Pour Plomodiern, il faudra de l'énergie pour démonter les machines, transporter les nouvelles par des convois exceptionnels.

Les projets pour décarboner ou pour la transition écologique sont une escroquerie intellectuelle. Même remarque pour les panneaux solaires, les batteries et véhicules électriques (pillage du sable, consommation d'eau, utilisation d'énergies fossiles...).

Insiste sur le coût financier, énergétique et en matières premières du démantèlement. Insiste aussi sur le coût pour la biodiversité, la destruction des oiseaux, la pollution nocturne.

Réclame le choix d'autres modèles comme le petit éolien.

Ajoute l'absence de rentabilité. Il constate souvent l'immobilité des ailes même quand il y a du vent. Dans le couloir éolien Châteaulin-Cast, les éoliennes n'ont pas tourné de décembre 2018 à janvier 2019. Il faut, alors, faire tourner les ailes avec de l'électricité pour éviter leur dégradation (dixit un technicien d'EDF).

On a installé dans le monde (Chine, Mexique) d'immenses champs éoliens au détriment des populations locales (populations expulsées, terres cultivées dévastées...).

En France, on interdit du petit éolien ou un panneau solaire à proximité d'un site classé, mais on impose des champs éoliens dans des baies, des zones maritimes protégées et on détruit des terres agricoles, des forêts de montagnes protégées pour mettre des panneaux solaires.